

Paris, le 2 septembre 2020

**Audience bilatérale avec le nouveau  
Secrétaire Général  
du ministère de l'Intérieur**

-----  
**Le 1<sup>er</sup> septembre 2020**

Suite à sa nomination le 24 août dernier, M. Jean-Benoît Albertini a souhaité rencontrer les secrétaires généraux des syndicats de notre fédération, l'UNSA-FASMI.

Après une présentation du SANEER et de sa représentativité au sein de notre filière métier, deux sujets de préoccupation majeurs ont été abordés avec le Secrétaire Général et Mme Mézin, Directrice RH du ministère ; un sujet métier, la campagne médiatique de dénigrement du service public des examens du permis de conduire et un sujet RH, le régime indemnitaire des Inspecteurs et Délégués.

- **Sujet métier, campagne médiatique de dénigrement**

Une campagne de dénigrement du service public des examens du permis de conduire et de ses agents est orchestrée par les organisations patronales des auto-écoles. Cette campagne sévit depuis la reprise de l'activité suite au confinement, et, est relayée par les médias. Elle a trouvé un soutien en la personne de Mme Martine Leguille-Balloy, députée de Vendée.

Le SANEER a souligné que l'activité examen s'est arrêtée en même temps que la formation des élèves conducteurs. La fermeture des auto-écoles, par arrêté, n'a pas permis, non plus, les inscriptions à la formation. La perte de 350 000 places d'examens est donc purement mathématique puisque ce chiffre est le résultat de l'activité annuelle, de l'ordre de 1 400 000 examens, rapporté à la période de confinement. En ce sens, le SANEER regrette la communication équivoque de la DSR. Pour le SANEER, la non production de ces places est un fait, mais il n'y avait pas de candidats formés pour les honorer.

Pour autant, depuis la reprise de l'activité, il a été constaté une forte augmentation des candidats aux épreuves théoriques du code de la route. A l'issue des formations pratiques obligatoires dispensées par les EECA, il est incontestable que la demande en places d'examens en septembre-octobre, va engendrer une situation tendue, conséquence d'un déficit de l'offre de places d'examens.

Afin d'y faire face, la DSR a fait appel à 10 IPCSR, jeunes retraités, et a obtenu une enveloppe de 70 000 examens supplémentaires. La DSR recourt au dispositif des examens supplémentaires depuis de nombreuses années. Cette mesure est offerte aux IPCSR et DPCSR volontaires. Elle est toutefois peu attractive pécuniairement. Le SANEER revendique, depuis sa création, la défiscalisation de la vacation.

Dans sa lettre du 31 juillet dernier, cosignée par 24 autres de ses collègues de la majorité présidentielle, la députée de Vendée interpelle le ministre de l'Intérieur. La députée

envisage 3 leviers afin de résorber, selon elle, le retard pris dans l'offre de places d'examens. Ces leviers sont :

- Le recrutement d'IPCSR supplémentaires.

Le SANEER est favorable à cette proposition.

- La mobilité des IPCSR dans les départements limitrophes pour pallier aux surcharges ponctuelles.

Le SANEER s'interroge sur ce dispositif qui risquerait d'entraîner des mutations d'office et définitives pour les IPCSR affectés dans les départements limitrophes des grandes agglomérations en déficit chronique d'IPCSR.

- La réduction du temps de l'examen en intégrant une partie de contrôle continu en leçon de conduite.

Le SANEER est totalement opposé à cette proposition qui revient à externaliser une partie de l'examen. Déjà, actuellement et jusqu'au 31 décembre, l'examen est amputé de 3 minutes, ce qui implique que les vérifications/questions ne sont plus évaluées afin de permettre la mise en œuvre des gestes barrières et la désinfection des commandes du véhicule entre chaque candidat.

Les Inspecteurs et Délégués ont subi la réforme du permis de conduire de 2014 et ont été impactés en 2015 par la loi dite Macron qui avait pour objectif la réduction des délais d'attente aux examens du permis de conduire. L'objectif a été atteint. Le délai médian avant la crise sanitaire était de 42 jours. Aujourd'hui, les IPCSR et DPCSR ne peuvent pas être tenus responsables d'une pandémie qu'ils ont eux aussi subie.

- **Sujet RH, régime indemnitaire, la faiblesse du CIA des IPCSR et DPCSR**

Malgré les revalorisations successives du complément indemnitaire annuel obtenues par le SANEER depuis 2016, le montant moyen du CIA des Inspecteurs et des Délégués est le plus faible du ministère. A corps analogues, malgré l'enveloppe catégorielle de 216 750 € au titre de l'année 2020, le CIA moyen des DPCSR est de 440 €, alors que celui des attachés affectés en services déconcentrés est de 890 €. Pour les IPCSR, la moyenne est de 410 €, alors que les SAJOM bénéficient d'un CIA moyen, selon leur grade, entre 590 € et 690 €.

Le SANEER demande au ministère de poursuivre son effort de revalorisation du CIA des IPCSR et DPCSR et de le porter au niveau des corps analogues du ministère. Ce ne serait que justice pour les agents en charge de l'évaluation du premier examen de France, au regard du nombre de candidats.

Le Secrétaire Général a bien noté que ces deux sujets sont de première importance.

Rédacteur :

Christophe NAUWELAERS



UNSA-SANEER  
Préfecture de l'Essonne  
Boulevard de France  
91000 ÉVRY